



## Edit'Eau

Bonjour à tous les pêcheurs,

Après avoir passé un début d'année difficile, nous sommes arrivés début juin avec des niveaux d'eau très bas sur certains ruisseaux et rivières.

Début juillet, la situation a empiré avec des ruisseaux à sec ce qui a réduit fortement l'activité pêche, avec en plus, dans certains endroits, de la mortalité piscicole sur l'ensemble du département fin août. Les quelques orages sur le Nord Mayenne ont permis d'avoir des niveaux un peu meilleurs.

Je vous souhaite une meilleure fin de saison.  
Bon courage à tous.

Le Président,  
Daniel ROBERT

## En direct du fond ...

### Le civisme du pêcheur

Depuis fort longtemps nous pratiquons notre loisir sur des étangs, lacs, rivières et ruisseaux. Notre pratique est individuelle ou collective, le partage de bons moments avec un copain, des amis et cette convivialité que nous connaissons bien. Dans la majorité du temps, cela se déroule sur le domaine privé en ce qui concerne les cours d'eau, plans d'eau et sur le domaine public pour la rivière la Mayenne. La plupart du temps nous sommes donc des « invités ».

Sur certaines propriétés des panneaux (propriété privé, défense d'entrer, accès interdit...) sont clairement affichés, il est alors recommandable de respecter ces consignes, à moins d'avoir l'autorisation du propriétaire bien entendu.

### Petit rappel des règles de bonnes conduites des pêcheurs

Concernant les accès :

Nous sommes amenés à franchir des obstacles (clôtures, échaliers, murets, haies, barrières...), donc pour tout ce qui concerne un lieu clos, si vous ouvrez une barrière ou une clôture, pensez à la refermer systématiquement même si vous n'apercevez aucun animal. En ce qui concerne les fils barbelés, libérez un espace ou aidez-vous si vous n'êtes pas seul pour entrebâiller 2 fils.

Il ne faut pas les détendre, les laisser entrebâiller et encore moins les couper.

Pour le franchissement d'espaces végétalisés comme les taillis ou haies, limitez au maximum les coupes, limitez-vous juste à votre passage ou choisissez un autre accès si possible quitte à faire quelques mètres. Le mieux étant de toujours avoir l'autorisation du propriétaire (le bois ne vous appartenant

pas). Pour les ronciers, un bois à portée de main peut faire l'affaire.

Dans certaines parcelles, vous pouvez avoir des inscriptions «Danger animaux», «Attention taureau», «Zone de danger». Renseignez-vous avant ou respectez les consignes.

Si vous avez des panneaux «Réserve de pêche» ou «Pêche interdite» idem.

Concernant les postes de pêche :

Depuis des années il y a vraiment une prise de conscience du milieu par les pêcheurs, nous observons moins de déchets au bord de l'eau (canettes, boîtes d'appâts, paquet de cigarettes, fil de pêche...) Poursuivez dans ce sens quitte à ramasser

les déchets d'autrui.

Si vous êtes plusieurs pêcheurs sur un même site respectez-vous mutuellement « il y aura du poisson pour tout le monde ».

Dans l'aménagement du poste, ne faites pas de coupe rase et limitez au mieux votre impact sur le milieu.

Si vous pêchez en embarcation, ne laissez pas votre remorque dans la cale, d'autres utilisateurs de la rivière peuvent aussi en bénéficier.

Rappel pour les bateaux motorisés, la vitesse autorisée varie entre 6 et 8 km/h sur les canaux, et 10 et 15 km/h sur les rivières mais elle peut être réduite dans certains secteurs. Il faut donc se conformer aux limites indiquées par les panneaux et ne pas passer trop près des berges, n'oubliez pas qu'il y a des pêcheurs qui pratiquent du bord.

**PROPRIÉTÉ  
PRIVÉE  
DÉFENSE D'ENTRER**



Concernant nos attitudes :

Nous ne sommes pas toujours les seuls pratiquants ou utilisateurs des espaces de notre pratique. Il y a les randonneurs, activités nautiques, plaisanciers... Il faut partager ces espaces en toute intelligence. Certains pêcheurs n'hésitent pas à s'installer sur des voies de passage pouvant parfois gêner la circulation des utilisateurs. Ranger ou déplacer son matériel n'est pas insurmontable. La co-activité n'est pas un problème en soi, c'est vraiment l'affaire de personne.

Notre bon savoir être ou savoir vivre nous permettra avant tout de poursuivre notre loisir mais aussi d'être reconnu comme des gens respectables mais aussi des défenseurs des milieux aquatiques.

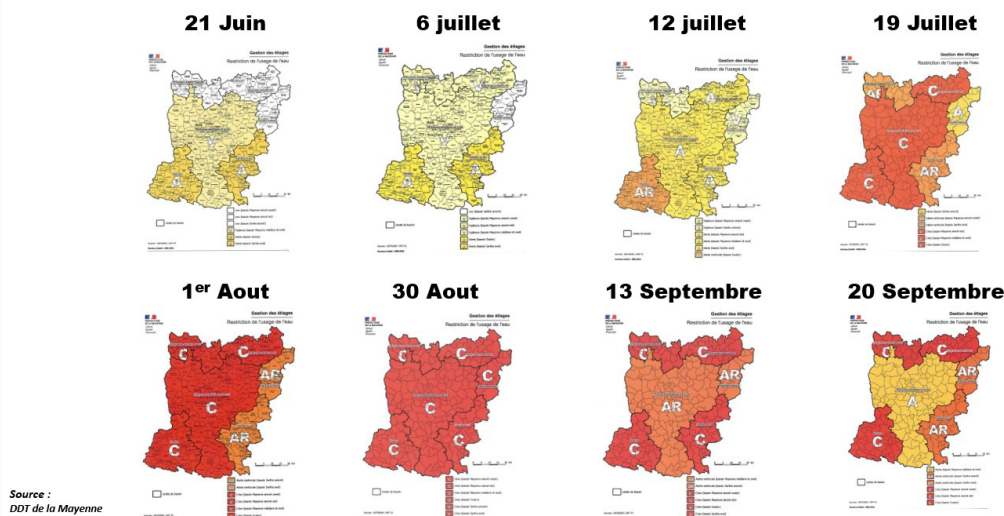
## Sécheresse 2022: Etat des lieux départemental



Depuis le 20 juin, date du 1<sup>er</sup> arrêté sécheresse sur le département de la Mayenne, ce sont 8 arrêtés sécheresse qui se sont succédés jusqu'au 20 septembre 2022. Cependant, fin septembre, la situation de sécheresse est toujours bien présente avec des niveaux de cours d'eau relativement bas sur la majorité des bassins versants malgré des précipitations plus abondantes et du fait d'un abaissement du niveau des nappes, lié à la vidange saisonnière, phénomène naturel à cette période.

### Evolution de la gestion des étiages en Mayenne en 2022

Source MISEN:  
DDT



L'ensemble des services de l'état (DDT, DREAL, ARS, OFB, DDSP), les syndicats d'eau ou/et gestionnaires d'eau potable, les collectivités, les associations agricoles, les fédérations départementales (environnement, pêche et protection du milieu aquatique), le conseil départemental sont régulièrement sollicités pour partager des situations de terrains problématiques autour de la ressource en eau et convoqués pour faire des points d'étape lors des comités de suivi de la ressource en eau.

En Mayenne, c'est l'arrêté cadre en date du 5 Avril 2022 qui régit le fondement de la gestion de la ressource en eau et précise la mise en œuvre des mesures de limitation des usages de l'eau en période d'étiage.

### Evolution entre Juin et Septembre 2022

En Mayenne, la situation de sécheresse s'est particulièrement dégradée à partir de mi-juillet 2022. Cependant, dès mi-mai, la situation faisait déjà apparaître une situation critique compte tenu du déficit hydrique important. Les quelques orages fin mai et surtout en juin ont permis quelques périodes de répit. Il faut noter depuis juillet sur la Mayenne, une humidité des sols exceptionnellement bas et les fortes températures et le vent de juillet ont contribué à l'assèchement des sols.

Début août, la période de vidange saisonnière des nappes est en cours, déjà initialement déficitaires. Tous les niveaux de nappes évoluent à la baisse. Les faibles précipitations observées ces derniers mois n'assurent pas le soutien des débits des cours d'eau du département. L'absence de précipitations significatives a conduit à un fléchissement des débits sur l'ensemble des stations hydrométriques du département. Cette situation est particulièrement préoccupante pour tous les bassins hydrographiques mayennais.

L'absence significative de précipitations entraîne une aggravation de la baisse des niveaux d'eau dans les cours d'eau et des nappes souterraines du département malgré une amélioration ponctuelle des débits suite aux précipitations enregistrées à partir de la mi-août.

En août, la situation a été particulièrement tendue puisque le bilan fait apparaître un déficit en pluviométrie de 20 % pour tout le département de la Mayenne.

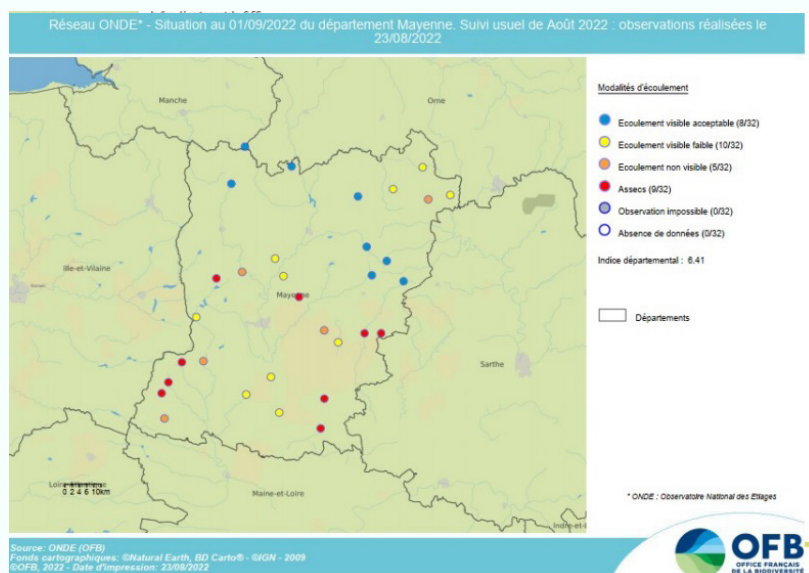
A partir de septembre, il est considéré une évolution des débits sur certaines stations de référence, sur certains bassins hydrographiques (Mayenne médiane et aval et Sarthe amont), en partie liée à des précipitations plus abondantes sur ces territoires.



Cette évolution a conduit à un fléchissement des arrêtés préfectoraux sécheresse sur les territoires de Sarthe amont et Mayenne médiane liés en partie à une augmentation stable des débits des cours d'eau. Le premier bassin est passé en septembre d'une situation de crise à une situation d'alerte et le second bassin d'une situation de crise à une situation d'alerte renforcée, tout comme le bassin de la Sarthe aval.

## Situation sur les cours d'eau

Sur le département, le réseau ONDE (Observatoire National Des Étiages) suivi par l'OFB permet d'apprécier à l'échelle des grands bassins hydrographiques, la situation hydrologique rencontrée sur les cours d'eau. Ce réseau de 32 stations est couplé également aux suivis de débits sur les stations hydrométriques de référence présents sur les grands bassins hydrographiques: Mayenne amont ouest, Mayenne amont est, Mayenne médiane et aval, Sarthe amont, Sarthe aval et Oudon.



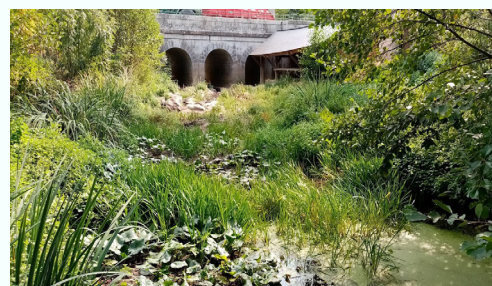
Il est possible de voir l'évolution entre juin et septembre 2022 sur <https://onde.eaufrance.fr>

Face à cette situation critique, la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne a réalisé, au cours de l'été, son expertise terrain mais aussi s'est basée sur le retour de ses 46 AAPPMA et de ses partenaires. Toutes ces données sont intéressantes à l'échelle d'un département, représentant environ 7700 km de cours d'eau. Il s'agit pour notre structure et son réseau de tenter une évaluation de l'impact de la sécheresse sur les cours d'eau et notamment anticiper des pêches de sauvetage pour ainsi éviter une mortalité massive sur certains secteurs.

Le constat montre bien que de nombreux cours d'eau de tête de bassin versant ont été fortement touchés puisque des cours d'eau ont connu un assec, même certains linéaires de cours principaux comme la Vaige. Sur le bassin de l'Oudon, la situation a également été très difficile en raison d'un très faible débit dès les sources de l'Oudon et ce, à partir d'août.



La Mayenne sans écoulement (Août 2022)



La Vaige en assec (Août 2022)

D'autres cours d'eau ne présentent plus d'écoulements visibles. En tout cas, le constat est le même : il est préjudiciable pour la faune aquatique.

La majorité des cours d'eau présentent des écoulements réduits en lien avec des débits très faibles. Cette situation est d'ailleurs toujours d'actualité en ce début septembre. Les populations piscicoles de ces cours d'eau ont recherché des conditions d'habitats plus favorables vers l'aval vers des plus grands milieux ou simplement vers des fosses plus profondes pour tenter une survie.

Cette sécheresse a fortement impacté la biodiversité des cours d'eau. Elle a également affecté d'autres milieux comme les plans d'eau ou des rivières particulièrement cloisonnées du fait d'eaux stagnantes subissant peu de renouvellement, une forte augmentation de température et des conditions d'évaporation assez importantes du fait des fortes chaleurs. L'eutrophisation marquée par l'apparition et le développement de cyanobactéries ont été des indicateurs bien marquants de cet été 2022.



Pêche de sauvetage

Développement de lentilles et cyanobactéries sur la Mayenne



Cet épisode de sécheresse s'impose pour tous comme un événement à intégrer inévitablement dans les futures réflexions de la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et la gestion des usages en lien avec le changement climatique, tout en considérant les cours d'eau comme des milieux vivants fragiles.

## Aménagement au plan d'eau de TREMEZEAU



Le plan d'eau de Trémezeau est situé sur la commune de Saint-Cyr-le-Gravelais sur la route de Ruillé-le-Gravelais. Il présente une surface en eau d'environ 3 hectares pour une profondeur comprise entre 0.50 m et 2.00 m avec une moyenne de 0.80 m.

Le plan d'eau est actuellement en assec depuis fin 2021 et sera remis en eau à la fin de l'année 2022. Différents aménagements ont eu lieu au mois de septembre sur le plan d'eau afin de diversifier les habitats piscicoles.



Une ouverture de la végétation arborée a eu lieu sur deux zones, permettant ainsi aux espèces herbacées de se développer afin de favoriser des zones de reproduction. Le bois coupé est essentiellement constitué d'aulnes qui sera valorisé dans le plan d'eau, en réalisant des habitats piscicoles, sous forme d'une dizaine de structures en bois d'aulnes.

De plus une échancrure dans la digue entre le plan d'eau et l'annexe a été réalisée afin d'avoir une meilleure circulation de l'eau et des espèces piscicoles. Une passerelle piétonne en bois a été installée sur la digue, afin de permettre de faire le tour du plan d'eau, et de profiter pleinement de l'ensemble du site pour les pêcheurs le fréquentant ainsi que leurs familles.



Ouverture de l'annexe hydraulique

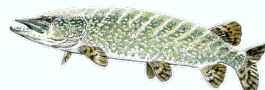
Les aménagements tels que le terrassement de la connexion, la pose de la passerelle et la réalisation des habitats piscicoles dans l'étang ont été réalisés en partenariat avec les élèves en Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune du lycée Rochefeuille.

L'ouverture de la végétation a quant à elle été effectuée avant l'intervention des lycéens par l'association de réinsertion «Etudes et chantiers».

La pêche n'ouvrira que pour 2024, le temps à la végétation qui s'est développée dans le lit du plan d'eau de disparaître.



Mise en place des habitats



Création de structures

## Réseau «Pêcheurs sentinelles 53»



### Un réseau de pêcheurs investis

Pour augmenter les «retours terrain» et avoir une meilleure vision des réalités du territoire, la Fédération de la Mayenne a mis en place un réseau de «pêcheurs sentinelles».

L'objectif est de «recruter», bénévolement et sur la base du volontariat «motivé», un certain nombre de pêcheurs qui ont pour mission de nous faire un retour, sous forme de questionnaire, de leurs sorties «pêche» afin de nous aider à voir plus clair sur les résultats de pêche sur les différents sites retenus.

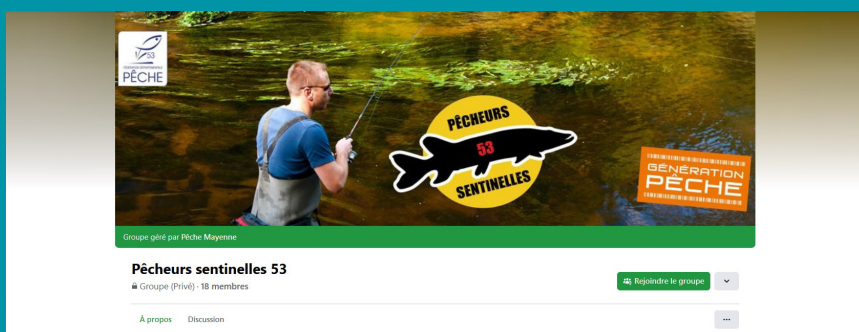
Dans un premier temps, ce réseau sentinelle concerne uniquement les parcours «no kill» truites et carnassiers du département. Cela sous entend que nous recherchons uniquement des pêcheurs pratiquant en «no kill», aux leurres ou à la mouche puisque ce sont, à une exception près, les seules techniques de pêche autorisées sur ces parcours spécifiques.

### Un échange entre le réseau et la Fédération

Ce projet est un échange entre le réseau sentinelle et la FDPMA 53. Il faut donc que les pêcheurs volontaires jouent bien le jeu et que les retours soient suffisamment nombreux pour être exploitables. De son côté, la FDPMA 53 fait un retour régulier auprès des membres du réseau sentinelle pour les tenir informés des résultats. Il y aura aussi des échanges concernant le fonctionnement et le devenir d'un tel réseau.

Il y a une quinzaine de membres dans ce réseau qui ne demande qu'à grandir.

***Si l'aventure vous tente, vous devez être un pêcheur mayennais, pêchant aux leurres artificiels et/ou à la mouche, pratiquant la graciation et fréquentant régulièrement les différents parcours «no kill» mis en place par la FDPMA et les AAPPMA du 53, et faire une demande d'adhésion au [groupe privé Facebook](#) géré par la Fédération. Suite à cette adhésion, vous recevrez par mail une fiche d'inscription pour valider votre participation au programme.***



### Toujours améliorer la qualité de nos parcours

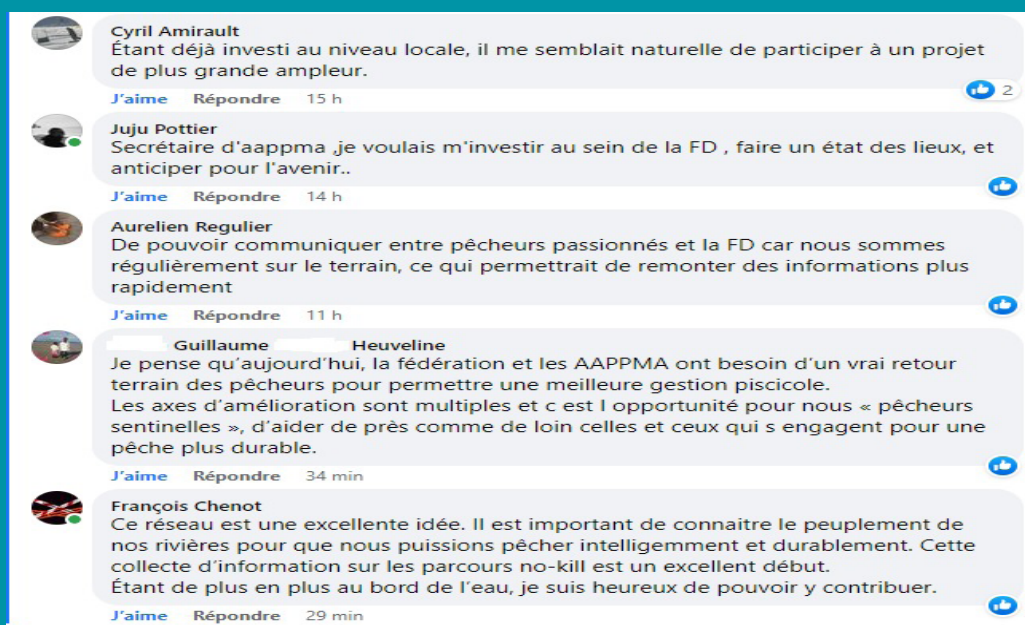
En rejoignant ce groupe, vous vous engagez à collaborer avec la FDPMA 53 en faisant un retour sur chaque sortie que vous faites sur les parcours «no kill» du département de la Mayenne. Ces informations permettront d'avoir un «retour terrain» fiable et seront intégrées dans les prochains plans de gestion des parcours spécifiques.

Toutes vos données envoyées resteront

confidentielles et feront l'objet d'une synthèse anonyme pour étudier l'impact de la pratique du «no kill» sur les résultats de pêche.

### Ils témoignent...

Nous avons posé une question aux membres du réseau «Pêcheurs sentinelles 53» : «Pourquoi avez vous choisi d'intégrer le réseau «Pêcheurs sentinelles 53» ?



## Du côté des AAPPMA

### Aménagement du parcours de Quincampoix



Le mardi 12 juillet, neuf bénévoles de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Oisseau (AAPPMA) ont donné de leur temps, aidés par un salarié de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour aménager le parcours de Quincampoix sur la commune de Oisseau.

En effet dans le cadre du plan de gestion piscicole, document servant de feuille de route pour 5 années à l'AAPPMA de Oisseau, cette partie de la rivière Colmont classée en première catégorie piscicole avait été identifiée comme intéressante pour l'aménager pour la pêche en wading (pêche en marchant dans l'eau) en respectant les périodes réglementaires. Bien sûr la pêche du bord est toujours autorisée. Il apparaissait intéressant de valoriser la zone par des aménagements halieutiques.



Pour rappel, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais avait réalisé en 2020 et 2021 un reprofilage de la rivière sur ce secteur en créant des déflecteurs, rétrécissements et implantation de blocs. La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avait été un partenaire financier de ces travaux.

Toutes ces interventions avaient permis de redonner une dynamique à la rivière en créant une diversité de courant, cassant ainsi le côté rectiligne de la Colmont.

Les aménagements réalisés par l'AAPPMA ont donc consisté à la création de 5 escaliers. Le but était de rendre accessible aux pêcheurs les pentes abruptes sur ce tronçon de rivière d'un peu plus de 500 mètres. Ces travaux ont été réalisés sur les parcelles communales de la ville de Oisseau.

Le choix d'utiliser comme matériau des pieux en châtaignier pour faire les nez de marche permet une intégration dans le paysage et une longévité des escaliers.

D'autres aménagements halieutiques ou de communication sur ce site sont en projet avec comme finalité de satisfaire le maximum de pêcheurs qu'ils soient mayennais ou d'autres départements.



### Truite fario record !



En mai dernier, un membre du réseau «Pêcheurs sentinelles 53», Anthony MARTINEZ, a mis la barre très haute sur l'espèce truite fario. Avec du matériel «vintage», canne des années 2000 et moulinet des années 80, il a réussi à déclencher l'attaque d'un poisson exceptionnel de 58 cm !

Cette prise lui a valu les honneurs de la presse locale et d'être mentionné sur les réseaux sociaux d'un célèbre mensuel halieutique.

Ce record pourrait bien tomber un jour, car Anthony, en pêcheur conscient du cadeau que la nature lui a offert, a gracié sa prise, lui permettant ainsi de continuer sa croissance...





## Centenaire de l'AAPPMA de LAVAL - 1922-2022

Le 3 septembre dernier, l'AAPPMA de Laval a organisé et fêté son centenaire au «Bordage» sur la commune d'Origné. C'est par un week-end agréable de fin d'été que cette manifestation s'est déroulée sous la houlette de Michel BARBÉ, son président, et son équipe de bénévoles dévoués à la cause. Les pêcheurs mayennais ont répondu nombreux à cette invitation ainsi que des personnes curieuses de découvrir cette association et notre sport.

Plusieurs ateliers étaient proposés aux visiteurs pour leur permettre d'aborder diverses pratiques de pêche: Méthod feeder, grande canne, pêche à la mouche et aux leurres. Ces ateliers ont rencontré un vif succès, notamment auprès des plus jeunes, en espérant susciter des vocations.

Par ailleurs, un hommage a été rendu à Pierre BOBARD, ancien président de la Fédération de pêche de la Mayenne et de l'AAPPMA de LAVAL, créateur du site du «Bordage». Un arbre a été planté à cet égard et une stèle posée pour marquer l'évènement, en la présence de sa femme et sa fille. Un buffet a clôturé cet hommage.



En parallèle à la fête, était organisé un enduro carpe qui a réuni 65 équipes dispersées tout le long du halage de «Sainte -Croix» à l'Huisserie jusqu'à «la Rongère» à Saint-Sulpice.

32 équipes sur 65 ont pris du poissons. Il a été pris 66 poissons pour un poids total de 687,060 kg, ce qui fait une moyenne de 10,410 kg. Le plus gros poisson a été pris au poste 61 par Lionel Boisseau et Nicolas Foin avec un poids de 19,630 kg.

Le podium est le suivant:

- 1<sup>er</sup>: Mikael Corbelin (pêcheur seul), au poste 12, avec 7 poissons pour 88950 points
  - 2<sup>ème</sup>: Patrice Hamelot et Franck Beaumier, au poste 15, avec 8 poissons pour 61590 points
  - 3<sup>ème</sup>: Julien Pierre et Valentin Guéranger, au poste 14, avec 4 poissons pour 41800 points
- Cet enduro était doté de nombreux lots ce qui a ravi les compétiteurs.

## Témoignage...

### Centenaire de l'AAPPMA de LAVAL vu par l'organisateur

Interview de Michel BARBÉ, Président de l'AAPPMA de LAVAL et organisateur du centenaire.

**Monsieur le président, pourquoi avez vous décidé d'organiser le centenaire de l'AAPPMA de Laval ?**

Président de cette AAPPMA depuis janvier, et 2022 étant l'année du centenaire, en réunion de CA nous avons décidé de fêter cet évènement et en même temps rendre hommage au créateur du site du «Bordage», Mr Pierre Bobard



**Quel bilan tirez vous de cette action ?**



Très positif, cela a permis de réunir de nombreux pêcheurs, anciens et nouveaux membres de l'association, plusieurs présidents d'AAPPMA, la fédération de pêche de la Mayenne, la ville de Laval et la présence de monsieur le député, monsieur Guillaume Garot.

Nous avons pu partager autour d'un pot de l'amitié notre passion commune.

Propos recueillis par A.CHAMBRELAN

## Session de formation de gardes pêche particuliers

Les 8, 9 et 10 décembre 2022, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise la formation aux modules 1 et 3, nécessaires à l'agrément des gardes pêche particuliers.

Si vous êtes intéressés par cette mission bénévole, rapprochez vous de votre AAPPMA qui contactera la Fédération pour les démarches administratives.



## Paroles d'élus

### Qui es tu ?

Je m'appelle Michel BARBÉ, j'ai 58 ans, marié, 4 enfants, vice-président de la Fédération de pêche de la Mayenne, administrateur à l'Association Régionale des Fédération de Pêche des Pays de Loire, président de l'AAPPMA de LAVAL, vice-président régional de la FFPS\* et trésorier régional de sa commission «Carpe», membre du club «Carp Family» et président d'honneur du Groupement des Clubs Carpe Mayennais.



### Pourquoi t'investir dans l'associatif pêche ?

Étant fils de pêcheur, dans une famille de pêcheurs, la continuité logique était de m'investir dans le monde associatif. J'ai découvert la pêche avec mon père et mes oncles, en pêchant la truite, l'anguille et au coup.

En rencontrant d'autres pêcheurs, j'ai eu la curiosité de me tourner vers la carpe sans pour autant délaisser les autres techniques.

La pêche à la carpe a pris une dimension plus importante depuis plus de 20 ans, d'où mon engagement vers les associations carpestes. J'ai organisé le championnat de France, dont une manche s'est déroulée en Mayenne, ainsi que la coupe de France des clubs sur la Mayenne. J'ai organisé un grand nombre d'enduros.

Dans la continuité, mon souhait s'est porté vers l'AAPPMA de Laval afin d'apporter mon aide et de nouvelles idées. La présidence se trouvant vacante, je me suis présenté et j'ai été élu pour cette mandature.

### Quelles sont tes pistes pour les 5 ans à suivre ?

En toute logique, j'ai souhaité intégrer la fédération. Mes objectifs sont de découvrir le fonctionnement de la Fédération et porter la parole des pêcheurs.

Étant critique sur divers points de fonctionnement de la fédération, je souhaite contribuer à faire évoluer différents dossiers:

- la garderie
- ouverture commune pour le carnassier
- prix de la carte de pêche
- la communication vers les pêcheurs

\*Fédération Française des Pêches Sportives

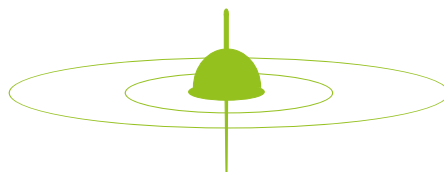
## Fermeture de la pêche de l'anguille jaune et en 1<sup>ère</sup> catégorie

La pêche de l'anguille jaune a fermé le 31 août dernier. Toute prise accidentelle de cette espèce doit être suivie d'une remise à l'eau immédiate du poisson.

Les rivières et plans d'eau classés en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole ont également fermé à la pêche le 18 septembre dernier. Les truites fario vont pouvoir amorcer leur remontée sur les zones de fraie, si les niveaux d'eau le permettent. Nous les retrouverons en pleine forme le samedi 11 mars 2023 !



Vous êtes désireux de voir évoluer votre loisir, impliquez-vous ! Les AAPPMA sont toujours à la recherche de bénévoles pour leur prêter main forte dans leurs missions. Pour toutes informations, contactez nous ou rapprochez vous directement de votre AAPPMA.





## Comment bien pratiquer le «No kill»

Le No Kill est une pratique à la mode et c'est très bien, mais autant en connaître et en appliquer les bonnes bases !

Le poisson est fragile et encore plus s'il n'est pas dans son milieu naturel ! La célèbre photo faite à tout prix, chaque pêcheur connaît ce moment où l'excitation passe avant la vie du poisson, pour un pêcheur qui veut pratiquer le No Kill c'est le moment de bien faire les choses. Pour faire une belle photo sans mettre en danger la vie de votre prise, voici quelques règles de base à parfaitement respecter !

– hors de l'eau : La teneur d'oxygène dans l'eau et dans l'air n'est pas la même. De ce fait le poisson résiste très mal à la sortie de son milieu naturel ! Pour éviter cela, pensez au maximum à faire la photo dans l'eau ou dans l'épuisette.

– manipulation : C'est une règle souvent négligée au profit de la photo ... ! Le corps du poisson reste fragile et souvent mou, de ce fait, il est très facile par une simple pression des mains d'abimer votre prise. Le poisson passe l'ensemble de son temps proche de l'horizontal. La construction de son corps, la place de ses organes et l'irrigation sanguine ont donc évolué dans ce sens. Oubliez donc les tenues à la verticale pouvant très vite nuire à l'irrigation sanguine des différents organes !

La position de vos mains est très importante, sans vous blesser, il est possible de tenir les petits spécimens par la bouche. A totalement éviter : les doigts dans les ouïes pouvant les détériorer, les mains sur les parties molles du corps comme le ventre par exemple ! Privilégiez une main sous la tête et une main sous la queue, des parties où le squelette est puissant.

Toujours pensez à vous mouiller les mains afin de préserver l'ensemble du mucus présent sur les poissons et leur assurant un minimum de protection !

– L'environnement : Souvent le simple fait de poser votre poisson peut lui nuire ! Le bois du ponton ou de la barque au même titre que tout autre sol, affecte la peau et donc le mucus des poissons, pouvant provoquer de micro plaies non visibles à l'œil nu. L'épuisette dans l'eau reste le meilleur moyen de tenir le poisson !

– Le matériel : La pratique du No Kill doit permettre un relâcher dans les meilleures conditions possibles. De ce fait n'hésitez pas à remplacer les hameçons triples de vos poissons nageurs par des simples, cela vous facilitera le décrochage et abimera moins la gueule du poisson. Dans le même sens, n'hésitez pas à écraser les hardillons de vos hameçons !

A retenir:

- utilisation d'hameçon sans ardillons
- l'usage d'hameçons simples
- le ferrage à la touche
- le décrochage des poissons dans l'eau
- l'utilisation de l'épuisette
- la limitation des manipulations du poisson à la main
- la limitation du temps hors de l'eau du poisson
- la ré-oxygénation du poisson: tenue du poisson la tête face au courant en limitant le contact et le stress des manipulations



Bonne pêche à tous

## Agenda Octobre-Novembre-Décembre

**1<sup>er</sup> octobre:** ouverture de la pêche en float tube sur la base de loisirs de la Chesnaie à Saint-Denis-du-Maine

**1<sup>er</sup> novembre:** passage en pêche no kill sur les plans d'eau de la Masure à Saint-Cyr-le-Gravelais et des Bruyères à La-Dorée

**1<sup>er</sup> novembre:** Fermeture de la pêche des carnassiers sur le plan d'eau de la Rincerie à Ballots

**15 décembre :** Mise en vente des cartes de pêche 2023 sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

**31 décembre:** Fin de validité de la carte de pêche 2022

**31 décembre :** Fermeture de la pêche sur les plans d'eau de la Masure et de la Dorée



Publication trimestrielle de la  
FDPPMA53

Directeur de la publication:  
Daniel ROBERT

Rédaction et conception: FDPPMA53

Photos: FDPPMA53 - FNPF

Tous droits réservés - Octobre 2022